

plénipotentiaire de la république Chinoise près la Confédération suisse, ainsi que les lettres de rappel de son prédécesseur, M. K. S. James Woo.

---

(Du 22 août 1933.)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Zoilo Gonzalez, nommé consul honoraire de Colombie à Genève, en remplacement de M. Carlos Vila.

---

Le Dr Adolf Müller, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Allemagne près la Confédération suisse, a présenté ses lettres de rappel au Conseil fédéral.

---

La commission fédérale des blés a été composée comme il suit pour la période administrative du 1<sup>er</sup> juillet 1933 au 31 décembre 1935 : président: le Dr J. Piller, conseiller d'Etat, à Fribourg; membres: MM. Heinrich Wehrli, propriétaire de moulin, à Zurich, E. Fazan, conseiller national et conseiller d'Etat, à Lausanne, J. Vonmoos, conseiller national, agriculteur à Remüs, et Armin Aerni, notaire, secrétaire de la fédération des moulins à façon, à Berne; suppléants: MM. Alberto Bernardoni, directeur de la « cooperativa agricola ticinese », à Bellinzona, et R. Weber, conseiller national, agriculteur à Grasswil.

---

## **Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération**

---

### **Exécution de la loi sur la formation professionnelle.**

Le règlement du 17 février 1933, présenté par l'association suisse des maîtres plâtriers-peintres, concernant les *examens de maîtrise pour les professions de peintre, de peintre en autos et voitures, ainsi que de plâtrier*, n'ayant pas donné lieu à opposition dans le délai imparti (v. *Feuille fédérale* du 24 mai 1933), le département fédéral de l'économie publique l'a approuvé en date du 16 août dernier.

Conformément à l'article 39 de l'ordonnance I portant exécution de la loi sur la formation professionnelle, publication est faite de ce qui précède.

Berne, le 17 août 1933.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

---

## Supplément

à la

liste(\*) des établissements de crédit et des sociétés coopératives qui ont obtenu, conformément à l'article 885 du code civil suisse et à l'ordonnance du Conseil fédéral du 30 octobre 1917 sur l'engagement du bétail, l'autorisation de conclure des contrats d'engagement de bétail dans tout le territoire de la Confédération :

**Canton de Soleure.**

*Nouvelle autorisation.*

17. Caisse soleuroise de secours aux agriculteurs, à Soleure.

Berne, le 21 août 1933.      Département fédéral de justice et police.

(\*) FF 1918, III, 516.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DES CONSEILLERS D'ÉTAT DES CANTONS

==== Edition de juillet 1933 ====

L'administration soussignée a publié une nouvelle

#### Liste des membres du Conseil fédéral et des conseillers d'Etat des cantons

avec indication des départements que dirigent les conseillers fédéraux et les conseillers d'Etat.

**Prix: 50 centimes**

*Par la poste: 60 centimes; contre remboursement: 75 centimes.*

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.08.1933
Date	
Data	
Seite	110-111
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 994

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.